

### **Demander une convention de stage (hors formations gérées par les EPN et Cnam Entreprises)**

#### **Conditions et modalités pour faire une demande de stage au centre Cnam Paris**

Pour information, la convention téléchargeable sur ce site est destinée **uniquement** aux auditeurs qui ont un stage à effectuer dans le cadre de leur formation diplômante.

Un stage ne peut pas débuter sans la convention de stage signée par le CNAM et la convention ne sera pas signée à titre **rétroactif** quelque-soit le motif. Pour faire une demande de stage et déterminer ses dates, vous devez au préalable, transmettre à l'enseignant responsable de la formation suivie, la proposition de stage de l'organisme d'accueil incluant la durée et les différentes missions du stage.

**Vous devez être inscrit au Centre Cnam Paris pour l'année en cours :**

A un code Master (+ code UA de stage) ou un code Licence Professionnelle (+ code UA de stage) après acceptation d'un dossier de candidature, ou un code ingénieur (admission + code UA de stage/expérience pro) **OU**

Au code UA du cursus de la formation diplômante suivie (Licence Générale, titres RNCP, DUT, Certificats Professionnels/de compétence/de spécialisation) **et** avoir obtenu au moins une des Unités d'Enseignement (UE) de cette formation ou validation d'une UE par VES.

**Transmettre la demande au moins 1 mois avant le début du stage, UNIQUEMENT par mail à [pascale.bonnet@lecnam.net](mailto:pascale.bonnet@lecnam.net) , des trois documents suivants :**

**1. La convention de stage** dûment remplie et signée par vous et l'organisme d'accueil qui devra aussi apposer son cachet (ou **la convention pédagogique** si le stage est effectué chez votre employeur)

**NB :** Aucune convention ne sera signée avant l'organisme d'accueil

**2. L'[accord pédagogique](#)** validé par l'enseignant responsable de votre formation,

**3. L'attestation de votre assurance responsabilité civile (habitation en général) stipulant qu'elle couvre les stages en entreprise.**

Pour une prolongation de stage ou une modification de convention, vous devez compléter **un avenant**.

**La durée de totale de stages sur une année universitaire est de 6 mois maximum (924 heures).** Une année universitaire commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

**Attention : un stage doit obligatoirement se terminer le 30 septembre au plus tard** (date de fin de validité de l'inscription en cours). Pour poursuivre le stage sur l'année universitaire suivante, une nouvelle inscription est à effectuer début septembre et un avenant est à établir et à transmettre au moins 10 jours avant la fin du stage.

## Expérience professionnelle

**Dossier d'Expérience professionnelle :** [Dossier à télécharger](#). Consulter la fiche d'information sur l'expérience professionnelle [ici](#) et la fiche d'information sur l'inscription au PST 219 [ici](#).

**Dossier d'examen anticipé de l'expérience professionnelle :** A télécharger [ici](#) fiche d'information sur l'examen anticipé [ici](#).

<https://psychologie-travail.cnam.fr/demander-une-convention-de-stage-hors-formations-gerees-par-les-e-pn-et-cnam-er>